

**Objet : Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal
(Carré n° 9 - Concession n°69 - Demande N°24/2024)**

LE MAIRE DE MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°16 du 6 juin 2011 fixant la durée des concessions qui peuvent être accordées dans le cimetière communal,

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

VU la demande de **Madame Silvine PANCIN née DEFERT**, domiciliée à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (Vaucluse), 363, chemin des Piecaouds,

CONSIDERANT que la Ville de Monteux dispose d'emplacements dans le cimetière communal sur lesquels des concessions temporaires peuvent être accordées,

CONSIDERANT en conséquence que cette concession peut être renouvelée à **Madame Silvine PANCIN née DEFERT** en vue de prolonger la durée de cette sépulture particulière de famille,

DECIDE

Article 1er. –

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet de prolonger la durée de la sépulture particulière indiquée ci-dessus, le renouvellement de la concession N°69, carré N°9, composée comme suit :

Une concession de terrain de six mètres superficiels pour une durée de 15 ans	400,00€	Quatre cents euros
Total :	400,00€	Quatre cents euros

- pour un montant de **quatre cents euros**
- à compter du **vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre**
- pour une durée de **quinze années**

Article 2. -

Le renouvellement de la concession est accordé à compter du **23 janvier 2024**.

Article 3. -

La concession est accordée moyennant la somme totale de quatre cents euros (400 Euros), qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant **Titre n°2283 du 13 septembre 2024**.

Article 4 :

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à l'intéressée, à Madame le receveur municipal et Madame la Directrice du CCAS.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services de la Ville de Monteux et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Monteux, le 26 septembre 2024

EXECUTOIRE
Envoyé-le : 07 OCT. 2024
Publié-le : 08 OCT. 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX